



COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 6 JUILLET 2012

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Au terme de 5 années de mise en place de réformes régressives menées sous l'égide de la RGPP, et dont la fusion DGI-DGCP se voulait emblématique, notre administration en ressort considérablement affaiblie tant du point de vue de l'exercice de ses missions que des moyens en emplois pour les accomplir pleinement.

Partout, il est constaté une dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Le nouveau gouvernement affiche une volonté d'arrêter la RGPP et de lancer un nouveau projet de refondation et de modernisation de l'action publique.

Pour la CGT Finances publiques, cette perspective doit clairement prendre appui sur les revendications que les personnels portent depuis des années. Notre intervention syndicale visera à concrétiser cette exigence et à ouvrir de véritables négociations, à tous les niveaux, sur l'ensemble des contentieux revendicatifs.

En tout état de cause, nous ne saurions accepter que les responsables de notre administration continuent à ignorer la nouvelle situation créée et poursuivent la mise en œuvre des contre-réformes et des restructurations des services selon les logiques antérieures qui ont été rejetées démocratiquement par les citoyens de notre pays.

Ceci légitime les exigences que nous portons à l'égard de la Direction générale et du nouveau gouvernement d'arrêt immédiat des dites contre-réformes et de toute restructuration. Nous demandons un bilan contradictoire réel de la fusion. Nous revendiquons également des mesures immédiates pour redresser la situation des services et améliorer les conditions d'emploi des agents.

Celles-ci concernent :

- l'arrêt des licenciements et un plan de titularisation des personnels non titulaires,
- la revalorisation du point d'indice,
- la suppression du jour de carence,
- l'accès automatique au 8ème échelon de la catégorie C,
- l'abrogation de l'amendement Lamassoure portant atteinte au droit de grève,
- l'abandon de la Prime de fonction et de résultats et de la réforme sur l'évaluation,
- l'abandon du projet de corps interministériel des informaticiens,
- la suppression de loi sur la mobilité,
- l'arrêt des suppressions d'emplois et le comblement des postes vacants.

L'ensemble de ces éléments contribue à la dégradation des conditions de vie au travail des agents.

Au plan local, les situations de souffrance se multiplient.

Ces sujets n'étant pas **que** des sujets nationaux, nous vous demandons d'assumer vos responsabilités et de faire valoir, avec une plus grande détermination, à la Direction Générale et au Ministère la nécessité de :

- stopper les suppressions d'emplois sur notre département, déjà lourdement pénalisé ;
- et nous redonner les moyens humains, matériels et financiers indispensables au bon fonctionnement des services.

Les élus CGT au CTL 64

Rapprochement fonctionnel du PCE et de la BDV de PAU

Le Pôle de Contrôle et d'Expertise (PCE) et la Brigade Départementale de Vérification (BDV) de PAU vont être placés sous un commandement unique (un chef de brigade et un adjoint) afin d'améliorer l'efficacité du contrôle fiscal sur le Béarn et Soule.

Cette organisation existe déjà sur Biarritz (avec un chef de Brigade à la tête des deux services) et a donné satisfaction en terme de cohérence et de suivi de travail entre les deux services.

La Direction se donne 18 mois pour juger des résultats et envisagera peut être à terme un même rapprochement sur le site de Bayonne.

L'équipe encadrante de ces 2 services aura une lourde tâche d'organisation et de suivi. Le nouveau chef de Brigade se verra donc déchargé de tâches annexes qui ne relevait de toute façon pas de ces missions.

Pour les agents des deux services, cela ne devrait pas affecter leurs tâches et permettre d'améliorer la coordination entre eux.

Lors du vote, la CGT s'est abstenu. En effet, sur le fond, le rapprochement fonctionnel a déjà fait ses preuves. Toutefois, la prudence est de mise à l'heure des annonces du Gouvernement de maintenir les suppressions d'emplois dans notre administration : toute réorganisation de service se solde le plus souvent, à terme, par des réductions d'effectifs.

ABSTENTION : **CGT 4** – Solidaires 3 – FO 2 – CFDT 1

Bilan de la campagne Impôt sur le Revenu 2012

A la demande de la CGT lors du CTL du 4 mai dernier, la Direction s'était engagée à établir le bilan de son déroulement et des moyens mis en œuvre, l'ensemble de ces sujets faisant partie intégrante des conditions de vie au travail des agents.

La campagne déclarative d'impôt sur le revenu a mobilisé encore cette année la totalité des agents des secteurs d'assiette, mais également, sans que cette liste soit exhaustive, les agents des cellules contentieux, les collègues des pôles CE et des pôles patrimoniaux, les vérificateurs, les trésoreries ou encore les agents de Direction.

La Direction a indiqué que l'accueil aurait peu augmenté cette année. Toutefois, les élus CGT ont fait remarqué que la comptabilisation de l'accueil physique et téléphonique n'avait pas été exhaustif (méthodes de comptage différentes selon les sites, problème technique en ce qui concerne les téléphones, etc...).

Le président a admis que cela était exact et que des efforts de fiabilisation des chiffres devaient être faits lors de la prochaine campagne IR.

Les questions par voie de mail ont connu une très forte progression ce qui nécessitera de repenser leur prise en compte l'année prochaine.

Concernant la qualité du service rendu, il a été noté que le temps d'attente ou les appels téléphoniques non aboutis n'avaient pas été évalués. De plus, le recours à des agents non spécialisés sur les Centres de réponse téléphoniques laisse perplexe sur la qualité des réponses fournies, d'autant que la journée d'information sur les nouveautés fiscales a eu lieu pendant les vacances scolaires et que les agents n'ont donc pas pu s'y rendre.

Une note reprenant les différents points d'achoppement recensés pendant la campagne a été formalisée et sera adressée à la Direction Générale (lourdeur du traitement des usagers qui déménagent, problème du mariage et du PACS, traitement des rattachés...).

Si nos Directeurs se félicitent de l'augmentation de la télédéclaration (+ 6 % environ), il leur a été fait remarquer qu'il serait bon que soit pris en compte le travail généré par ces mêmes télédéclarations.

Il a été également demandé que soit amélioré la publicité des dates de permanences dans les mairies ou les trésoreries.

Monsieur NESA a, pour conclure, indiqué que la prime de campagne n'est plus financée au niveau national.

Cette année, la prime sera financée par l'abondement versée par la DI pour des crédits d'auxiliaires et de manœuvres du Cadastre.

Pour l'avenir et au vu des importantes restrictions que connaît le budget local, la Direction se demande si elle financera encore cette prime sur les crédits réservés aux auxiliaires et aux manœuvres du Cadastres ou bien si elle supprimera tout simplement le dispositif.

Nous avons refusé de choisir entre la peste et le choléra : il appartient à la Direction de se positionner face à la Direction générale et au Ministère pour demander les moyens, tant humains que financiers, nécessaires à un bon fonctionnement des services.

Monsieur NESA a par ailleurs indiqué que l'expérimentation relative au scannage des déclarations allait être relancée.

Questions diverses

Les élus de la CGT ont souhaité que 2 points d'actualité soient abordés :

➤ **Assistance informatique :**

Les agents de la cellule informatique (CMI), rattachés auparavant à la division Budget Immobilier et Logistique de la DDFiP, rejoindront l'Etablissement de Services Informatiques (ESI) Bordeaux-Garonne à compter du 1^{er} septembre 2012 tout en conservant leur localisation actuelle.

Une convention signée entre la DDFiP 64 et la Direction des Services Informatiques (DISI) de Sud Ouest dont dépend l'ESI Bordeaux-Garonne définit dorénavant les conditions de mise en œuvre de l'assistance informatique dans le département.

Suite aux interrogations des personnels concernés, la CGT a souhaité des explications sur :

- La possibilité d'utiliser des voitures de fonction pour les interventions d'assistance informatique dans le département. En réponse, la Direction locale indique que cette éventualité ne relève plus de ses compétences. L'ESI de Bordeaux-Garonne négocierait actuellement la possibilité de disposer d'un parc automobile... sans plus de précision.
- L'éventualité d'être appelés à intervenir dans d'autres départements qui dépendent également de l'ESI Bordeaux-Garonne (en particulier les Landes). En réponse, M ODRU a précisé que cette situation n'est pas à exclure ponctuellement. Néanmoins, la décision appartiendra désormais au responsable de l'ESI Bordeaux-Garonne.

➤ **Le devenir du service de la Dépense (PGP) à la Direction Départementale de Pau avec la création envisagée d'un Service Facturier :**

La mise en œuvre de CHORUS s'accompagne d'une spécialisation des différents métiers de la dépense et d'une évolution de l'organisation territoriale des services.

Dans ce cadre, l'administration entreprend la création de services facturiers.

La CGT considère que l'organisation en service facturier n'a pas pour but d'améliorer la qualité des opérations traitées, mais bien de chercher à réaliser des gains de productivité.

La perte du service de la Dépense peut s'avérer un coup dur pour une DDFiP, en termes de missions, d'emplois, avec les conséquences que cela peut avoir par ricochet sur les mutations par exemple...

Notre département y a échappé en recevant la charge interrégionale des opérations de dépenses relatives au Ministère de la justice.

Toutefois, se discuterait actuellement le lieu d'implantation pour 2013 d'un service facturier dédié à ce Ministère... Pau ou Bordeaux ?

Le choix de Bordeaux, outre qu'il déplacerait une nouvelle fois l'exercice des missions à l'échelle d'une métropole régionale, engendrerait la perte de 10 à 15 emplois sur la Direction à Pau, donc de nouvelles sérieuses complications en matière de gestion de personnel... et par voie de conséquence, un accès encore plus difficile à notre département pour des agents en attente de mutation.

La CGT a donc demandé à la Direction Locale d'apporter un éclairage sur la perspective de création de ce service facturier et d'indiquer les différentes actions qu'elle est déterminée à entreprendre pour que cette structure, si sa mise en place se concrétise, soit réalisée au sein de la DDFiP de Pau.

En réponse, Mme CHEYLAN a indiqué qu'à ce jour, il n'était pas question d'un service facturier en 2013. Pour autant, le Ministère de la Justice poursuit sa réflexion sur la pertinence d'un tel service à Bordeaux où il entend centraliser ses services (pénitentiaire, jeunesse...).

Monsieur NESA nous a assuré qu'il interviendrait sur ce dossier auprès du Ministère de la Justice et de la DGFiP.

Soucieux du maintien des emplois et des missions sur notre département, nous resterons vigilants sur ce sujet.